



POLITIQUE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

16 NOVEMBRE 2022

Politique de développement durable

POLITIQUE :

TITRE : Politique de développement durable

ADOPTION : Conseil d'administration

ENTRÉE EN VIGUEUR : 2022-11-16

MODIFICATION : Conseil d'administration

Résolution :

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	2
L'ENGAGEMENT DE L'ORGANISATION	2
CHAMPS D'APPLICATION.....	2
DÉFINITION.....	3
PRINCIPES DIRECTEURS.....	4
LES ENGAGEMENTS DÉTAILLÉS.....	6
RESPONSABILITÉ	11
APPLICATION DE LA POLITIQUE	11
ENTRÉE EN VIGUEUR.....	11

PRÉAMBULE

Les Créations Pyro reconnaissent, par l'adoption de la présente politique, leur responsabilité en matière de développement durable. L'organisation convient de promouvoir le développement durable et à en appliquer les principes en tenant compte des ressources dont elle dispose.

La présente politique a pour objectif de définir les principes généraux de notre organisation à ce sujet, de déterminer ses engagements et de préciser les champs d'application de ces derniers.

Cette politique évoluera avec nos apprentissages et elle sera bonifiée selon les actions et les expériences qui en découleront.

ENGAGEMENT DE L'ORGANISATION

Dans ce contexte, Les Créations Pyro s'engagent, avec l'ensemble de ses partenaires, à :

- A. Définir les principes et pratiques du développement durable pertinents à l'organisation et à les intégrer dans les processus de prise de décision et de gestion;
- B. Agir de manière responsable et faire preuve d'initiative en matière de développement durable;
- C. Associer les fournisseurs de biens et services à la réalisation des objectifs de développement durable;
- D. Instaurer un processus d'amélioration continu des pratiques de développement durable visant à modifier les modes de consommation et de production;
- E. Mesurer les résultats et évaluer les progrès accomplis;
- F. Présenter les engagements aux partenaires et les véhiculer sur le site web de nos événements.

La présente politique constitue le cadre de référence des Créations Pyro pour la mise en œuvre de cet engagement.

CHAMPS D'APPLICATION

Notre politique concerne toutes les divisions de Créations Pyro. Le personnel doit la mettre en application autant lors de la réalisation de ses activités qu'à travers les liens qu'il entretient avec ses collègues, clients, fournisseurs, bénévoles et autres organisations. Par effet d'entraînement, cela nous permet d'associer nos différents partenaires à l'atteinte des objectifs de développement durable auxquels Les Créations Pyro souscrit.

1. DÉFINITION

Le rapport Brundland ¹ définit le développement durable comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

La Déclaration de Johannesburg ² stipule que le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement constituent les piliers du développement durable; ils sont « interdépendants et ... se renforcent mutuellement ».

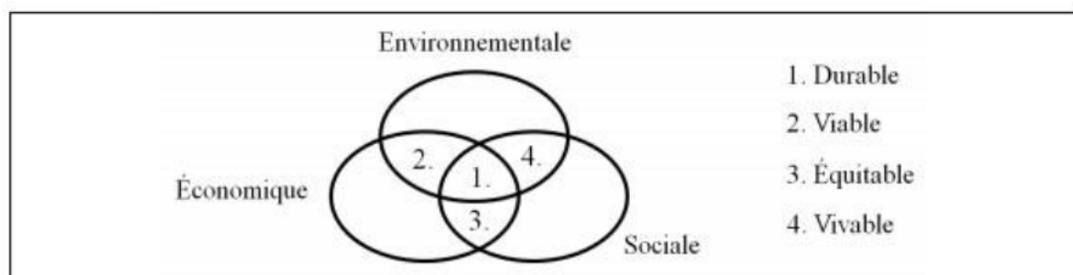
Dans ce contexte, le développement durable s'appuie sur une vision à long terme où la prise de décision repose sur un ensemble de principes permettant de conjuguer les enjeux environnementaux, économiques et sociaux en vue d'un développement responsable.

Les trois dimensions du développement durable

Le développement durable devient le grand défi de notre société. Il reste une notion très large et ne réfère pas uniquement à la protection de l'environnement. Il doit intégrer indissociablement les trois dimensions suivantes: environnementale, sociale et économique.

Il doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie, un moyen et l'environnement une condition.

Figure 1. Représentation des trois dimensions et des quatre caractéristiques d'un développement durable.



Source

: adaptée de Jacobs et Sadler.

¹ Le Rapport Brundtland est le nom communément donné à une publication, officiellement intitulée Notre avenir à tous, rédigée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland.

² La Déclaration de Johannesburg sur le développement durable a été adoptée lors du Sommet mondial sur le développement durable, parfois appelé Sommet de la Terre 2002, au cours duquel le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable a également été adopté.

Bien que les trois dimensions du développement durable soient étroitement liées, le fait de les définir de façon isolée peut aider à trouver des moyens d'action concrets pour cheminer vers une durabilité globale (Goodland; Rigby et al.).

Dimension environnementale

Maintenir l'intégrité de notre environnement afin d'assurer la santé et la sécurité des humains et de leurs écosystèmes.

Dimension sociale

Considérer les conséquences sociales de nos activités, les problèmes des inégalités, les conditions de travail et de vie.

Dimension économique

Concilier la viabilité de notre organisation avec des principes éthiques tels que la protection de l'environnement, la production et la consommation responsable.

La loi sur le développement durable du Québec³ s'est basée sur ces 16 principes.

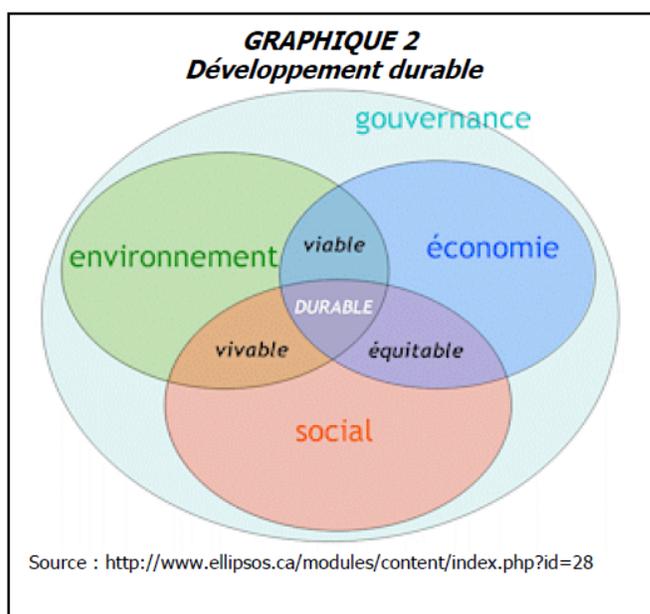
- Santé et qualité de vie
- Équité et solidarité sociale
- Protection de l'environnement
- Efficacité économique
- Participation et engagement
- Accès au savoir
- Subsidiarité
- Partenariat et coopération
- Prévention
- Précaution
- Protection du patrimoine culturel
- Préservation de la biodiversité
- Respect de la capacité de support des écosystèmes
- Production et consommation écoresponsable
- Pollueur payeur
- Internalisation des coûts

³ <https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/principe.htm>

2. PRINCIPES DIRECTEURS

La présente politique est fondée sur le Modèle d'évaluation des pratiques sociales (MEPS) élaboré par Événements Attractions Québec (ÉAQ) en consultation avec différents acteurs via un comité dit « consensuel » composé de représentants du ministère du Tourisme, de Loto-Québec, du développement durable, du loisir et de divers bailleurs de fonds.

Le MEPS s'inspire des concepts de développement durable (DD) et de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Ce modèle d'évaluation des pratiques sociales (MEPS) des festivals et événements mesure la performance sociale des organisations autour de 12 enjeux sociaux.



Les 12 enjeux du MEPS

Enjeu 1 : Gestion responsable

Enjeu 2 : Gouvernance participative

Enjeu 3 : Épanouissement et qualité de vie du personnel

Enjeu 4 : Qualité de vie de la population et du milieu

Enjeu 5 : Épanouissement et qualité de vie des visiteurs

Enjeu 6 : Participation sociale et reconnaissance du milieu

Enjeu 7 : Engagement auprès de sa communauté

Enjeu 8 : Accessibilité

Enjeu 9 : Identité et mise en valeur culturelle du milieu

Enjeu 10 : Promotion de la diversité

Enjeu 11 : Créativité et innovation

Enjeu 12 : Consommation responsable

3. LES ENGAGEMENTS DÉTAILLÉS

ENJEU 1 : GESTION RESPONSABLE

Cet enjeu vise à évaluer la volonté et la capacité stratégique de notre organisation à prendre en compte la dimension sociale dans ses décisions et ses activités. Ce n'est donc pas un enjeu social à proprement dit, mais plutôt un enjeu de gestion, lequel aura inévitablement un impact sur les pratiques sociales. Voici quelques exemples concrets qui découlent d'une gestion responsable.

Nos engagements :

- Adopter un code d'éthique écrit dans le but d'encadrer les administrateurs et les bénévoles;
- Mettre en place un plan de mesures concrètes de recrutement de bénévoles;
- Instaurer une politique de traitement des plaintes des visiteurs;
- Offrir des assurances collectives et des congés maladie pour les employés permanents;
- Tenir compte des spécificités de chacun tant pour nos employés, nos bénévoles que pour nos clients tel que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la conciliation travail-famille, etc. ;
- Mettre en place des actions pour limiter les disparités (égalité Homme –Femme, accessibilité pour tous);
- Mettre en place des outils et indicateurs de rentabilité (budget, tableau de bord) afin d'évaluer rapidement notre situation financière et économique.

ENJEU 2 : GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

L'enjeu de la Gouvernance participative réfère à la volonté de l'organisation d'établir des relations avec les parties prenantes, notamment par la mise en place de mécanismes d'information, de consultation, de concertation et de participation.

Nos engagements :

- Prendre part et mettre en place des tables de concertation afin d'informer et de consulter les différents acteurs dans notre processus de prise de décisions. (Bénévoles, résidents, visiteurs et employés);
- Évaluer la satisfaction des visiteurs après chaque événement;
- Développer le dialogue, le partage d'informations entre nos collègues, nos partenaires, nos fournisseurs et nos clients.

ENJEU 3 : ÉPANOUISSEMENT ET QUALITÉ DE VIE DU PERSONNEL

Notre événement vise à mettre en place plusieurs conditions favorables à l'épanouissement, à la réalisation de soi et à la qualité de vie de notre personnel salarié et bénévole.

Nos engagements :

- Instaurer des activités de reconnaissance et de qualité de vie des bénévoles;
- Offrir de bonnes conditions de travail;
- Reconnaître les bons coups des employés et des bénévoles;
- Favoriser le partage des compétences entre les employés;
- Allouer un budget à des programmes de formations des employés;
- Faire de l'éducation en matière de développement durable.

ENJEU 4 : QUALITÉ DE VIE DE LA POPULATION ET DU MILIEU

La population environnante de notre événement est la première à subir les impacts de nos activités. Cet enjeu vise à optimiser la qualité de vie de la population et du milieu. Cela se matérialise notamment par la mise en place de mesures d'atténuation des impacts négatifs de nos activités, ainsi que par les actions de sensibilisation auprès des festivaliers en lien avec leur impact sur le milieu.

Nos engagements :

Pollution sonore :

- Instaurer une stratégie de réduction du bruit en collaboration avec les résidents du secteur;
- Promouvoir l'utilisation du transport en commun et du transport actif auprès des visiteurs pour limiter les problèmes de circulation et d'encombrement.

Gestion des déchets :

- Privilégier l'utilisation des ressources renouvelables et des matériaux recyclables et compostables;
- Favoriser la réutilisation, le tri, le recyclage et la valorisation des déchets (énergie, eau, matériaux, aliments);
- Informer et sensibiliser les employés et les visiteurs à l'importance de la gestion des déchets;
- Ne pas vendre de bouteilles d'eau en plastique;
- Éliminer l'utilisation et la vente du polystyrène et des pailles en plastique;
- Opter pour des produits biodégradables et compostables lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser de la vaisselle lavable;
- Mettre en place un système de compost sur les sites événementiels dès 2024;
- Sensibiliser et supporter nos fournisseurs alimentaires quant à une gestion saine des déchets, notamment par la redistribution des surplus alimentaires à des organismes d'entraide;

- Réduire l'utilisation du papier, faire une gestion efficace de la documentation et favoriser les communications sans papier;
- Optimiser les outils technologiques pour réduire les déplacements professionnels (vidéo-conférence, télétravail, etc.);
- Organiser des rencontres sans papier (utilisation d'un écran projecteur et de l'ordinateur lors des réunions);
- Programmer les imprimantes pour que les options en noir et blanc et recto verso deviennent les choix par défaut.

Gestion des émissions de CO2

- Sensibiliser les firmes de pyrotechnie à notre politique de développement durable et exiger de leur part un bilan d'émission après chaque spectacle pyrotechnique.
- Compenser les émissions de CO2 produites lors de nos événements avec Carbone boréal via une plantation d'arbres ou encore le programme Scol'Air qui effectue de la formation dans les milieux scolaires;
- Inciter les visiteurs à compenser les émissions de CO2 produites lors de leurs déplacements;
- Sensibiliser les employés aux mesures qui permettent de réduire la consommation d'énergie. Ex. Demander aux employés de fermer les appareils lorsqu'ils ne sont pas utilisés (écrans d'ordinateur, lumières, etc.);
- Optimiser les transports des personnes, des biens et des matériaux et aménager les horaires de travail de façon à réduire le déplacement des employés et à favoriser le covoiturage.

ENJEU 5 : ÉPANOUISSEMENT ET QUALITÉ DE VIE DES VISITEURS

La préoccupation de satisfaire les besoins et les attentes des visiteurs et d'assurer une expérience touristique de qualité guident habituellement les organisations dans leurs décisions et leurs activités.

Nos engagements :

- Mettre en place un plan d'action sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite;
- Mettre en place une aire de repos en retrait de la section d'activation du site événementiel pour les personnes avec des besoins spécifiques;
- Offrir les services de premiers soins aux visiteurs;
- Offrir l'accès à des aires de pique-nique sur le site;
- Offrir de la restauration pour les visiteurs;
- Offrir un accès gratuit à de l'eau potable;
- Offrir un accès des toilettes complètes;
- Offrir des aires sécuritaires pour les vélos;

ENJEU 6 : PARTICIPATION SOCIALE ET RECONNAISSANCE DU MILIEU

La participation sociale et la reconnaissance du milieu sont un signe d'ancrage territorial et d'appartenance vis-à-vis de notre événement, voire un signe de pérennité de nos activités. Elles mesurent le niveau d'implication du milieu et de la population au sein de l'organisation.

Nos engagements :

- Impliquer les bénévoles dans nos opérations;
- Mettre en place des stratégies de rétention et de fidélisation des bénévoles;
- Mettre en place des stratégies de recrutement de bénévoles habitants dans le quartier.

ENJEU 7 : ENGAGEMENT AUPRÈS DE SA COMMUNAUTÉ

Cet enjeu est un gage d'ancrage territorial de l'organisation. C'est un aspect fondamental pour assurer l'acceptabilité de nos activités, la reconnaissance de notre événement, ainsi que la pérennité de notre organisation.

Dans un contexte de développement durable et de responsabilité sociétale, une organisation est aussi appelée à participer au développement économique, touristique, socioculturel et communautaire de son milieu.

Nos engagements :

- Contribuer à l'emploi local;
- Favoriser l'aide à la réinsertion (professionnelle ou personnelle) en collaborant avec des organismes communautaires;
- Participer activement à la concertation locale, régionale et sectorielle;
- Contribuer à la notoriété du secteur;
- Créer des partenariats avec d'autres événements;
- Effectuer des échanges de services et de matériel avec d'autres organisations;
- Créer des forfaits avec des attractions touristiques des hôtels et des restaurants du milieu.

ENJEU 8 : ACCESSIBILITÉ

L'absence de discrimination ou le respect des droits humains sont des aspects importants d'une organisation socialement responsable et durable. Cet enjeu vise à évaluer les mesures que notre événement a mises en place pour éviter toute discrimination sur la base des capacités physiques, économiques, sociales ou culturelles d'un individu

Nos engagements :

- Créer une section spécifique pour personne à mobilité réduite sans obstacle de surface;
- Offrir la gratuité à nos événements;
- Aménager le site de manière à ce qu'il soit accessible et sans obstacle;
- Afficher des informations et une signalisation bilingue sur notre site.

ENJEU 9 : IDENTITÉ ET MISE EN VALEUR CULTURELLE DU MILIEU

Cet enjeu vise à déterminer si l'événement contribue à raviver, enrichir, promouvoir, maintenir, respecter et entretenir les identités culturelles de sa communauté territoriale ou affinitaire. L'événement doit permettre aux gens de vivre une expérience authentique en lien avec les traits distinctifs de son milieu.

Nos engagements :

- Préserver, partager et diffuser le patrimoine local culturel et naturel, incluant les traditions, les langues, les mœurs et les arts sous toutes leurs formes;
- Travailler en collaboration avec d'autres organismes pour maximiser les retombées socio-économiques et les performances environnementales;
- Mettre en valeur les artistes, les artisans et les collaborateurs du milieu local et régional;
- Mettre en valeur le patrimoine naturel de notre site événementiel.

ENJEU 10 : PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

L'identité prend notamment sa forme dans l'ouverture et la comparaison avec d'autres cultures. L'ouverture à différents horizons est, en soi, source d'enrichissement. La circulation des individus, des idées et des projets est ce qui permet aux cultures de respirer. En se nourrissant mutuellement, elles contribuent ainsi de manière positive au développement.

Nos engagements :

- Faire la promotion de la diversité culturelle à travers les choix de programmation de notre événement;
- Respecter la diversité culturelle et de genre.

ENJEU 11 : CRÉATIVITÉ ET INNOVATION

La culture est un puissant catalyseur de la créativité. Cette dernière est un enjeu stratégique pour la nouvelle économie, car elle est source d'innovation. Créativité, innovation, éducation et recherche sont aujourd'hui des moteurs essentiels du développement durable.

Nos engagements :

- Réduire les émissions de CO2 pour lutter contre le changement climatique en exigeant l'utilisation d'un minimum de 30% de pièces pyrotechniques plus écoresponsables par nos firmes de pyrotechnie.
- Soutenir l'innovation en matière de pyrotechnie dont l'usage de pièces pyrotechniques sans perchlorate

ENJEU 12 : CONSOMMATION RESPONSABLE

L'achat local et responsable est synonyme d'une contribution à la santé et à la vitalité économique des communautés à long terme et du maintien et/ou de la redistribution de la richesse dans le milieu. L'enjeu de la consommation locale et responsable réfère donc à la volonté et à la capacité de l'événement à contribuer au développement de son milieu.

Nos engagements :

- Fournir un formulaire à tous nos fournisseurs afin de s'assurer de leur engagement en matière de développement durable;
- Favoriser l'utilisation de produits et de services locaux;
- Soutenir les entreprises situées dans la localité (fournisseurs, entreprises de service, etc.);
- Offrir des produits locaux aux festivaliers (bars, camions-restaurants, etc.)

4. RESPONSABILITÉ

La Politique est sous la responsabilité du conseil d'administration des Créations Pyro.

Les Créations Pyro s'engage à :

- Veiller à l'application de la présente politique;
- Élaborer un plan d'action contribuant à l'atteinte des objectifs de la Politique de développement durable et à son amélioration continue;
- Allouer les ressources matérielles, financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action;
- Assurer la compatibilité de toute nouvelle politique ou de toute politique mise à jour à la présente Politique de développement durable;
- Sensibiliser employés, bénévoles, fournisseurs et partenaires sur l'importance d'atteindre des objectifs de la Politique;
- Assurer une veille stratégique des approches innovantes en matière de développement durable;
- Mettre en place une stratégie d'amélioration continue de la présente politique et faire approuver, au besoin, les modifications souhaitables au conseil d'administration;
- Présenter un rapport annuel au conseil d'administration permettant de faire un bilan de l'atteinte des objectifs de la politique.

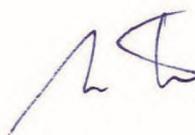
5. APPLICATION DE LA POLITIQUE

Tout membre de l'organisation exerçant une fonction de gestion est responsable de l'application de la Politique dans les domaines qui sont de sa compétence.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente Politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.

Adoptée le : 24 janvier 2023



Simon Clément, Président du Conseil d'administration
Les Créations Pyro